

Je ferai d'abord observer que nous avons au milieu de nous, au Parlement, la première femme qui ait été élue député au Canada. Je suis heureux de constater que les circonstances actuelles permettent que les femmes soient représentées à la Chambre des communes. C'est avec plaisir, également, que je vois que la jeune dame qui représente la circonscription de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) appartient au nombreux parti progressiste dont j'ai moi-même l'honneur de faire partie. Les choses sont bien ainsi, puisque les droits de la femme canadienne ont été acquis par les agrariens du Canada. Cet honneur revient au conseil canadien de l'agriculture. C'est grâce à ses instances si les femmes canadiennes ont enfin obtenu la juste revendication dont elles ont été privées si longtemps.

Hier après-midi, en écoutant le discours de mon honorable collègue de Winnipeg-Nord (M. McMurray), j'ai été frappé de la déclaration dans laquelle il dit que l'empire britannique a été édifié sur la base de la liberté personnelle. Et, quand l'honorable député parle ainsi de liberté personnelle, je suis convaincu qu'il l'interprète dans un sens large, que nous devons avoir tout le respect et toute l'appréciation voulus pour les droits des autres de même que nous avons bien soin de faire respecter les nôtres. A mon avis, la véritable fondation de toute vie nationale, aussi bien que de la vie privée, repose sur la religion pratique qui comprend non seulement l'adoration de Dieu, mais l'amour fraternel de nos compatriotes. Si nous adoptons ce principe comme unique base du succès, dans la vie publique ou privée, toute idée d'égoïsme disparaîtra de nos esprits, et elle sera remplacée par l'esprit de service. Nous deviendrons alors de dignes représentants des citoyens de ce grand pays qui nous ont confié la responsabilité de leurs biens et de leurs destinées, et qui comptent sur nous pour que ce Parlement leur obtienne un Gouvernement par le peuple et pour le plus grand bien de la nation. J'espère que nous serons animés de cet esprit fraternel, et que nos lois seront basées sur le principe des droits égaux à l'égard de tous sans aucuns privilèges particuliers pour personne.

En lisant le discours du trône je vois qu'il est fait allusion à la baisse des prix des produits de la ferme, en 1921, comparativement à ceux des années antérieures. Qu'il me soit permis, à ce sujet, de faire observer, que les prix du marché des produits agricoles sont basés sur le principe de l'offre et de la demande, et

[M. Ross (Simcoe-Nord).]

non sur le coût de la production plus les profits, comme c'est le cas pour plusieurs autres sortes de produits, et aussi que l'offre et la demande dépendent tellement de la température et du climat, au sujet desquels nous ne pouvons rien ou presque rien, qu'il est impossible aux agriculteurs de régler les prix de leurs produits pour le marché.

Bien que cela puisse être vrai en ce qui regarde la valeur commerciale universelle des produits agricoles, il y a un autre aspect qui contribue beaucoup à déterminer le prix reçu par le producteur et aussi celui que paie le consommateur pour les produits agricoles qui sont classés parmi les choses nécessaires à la vie. Ils sont en grande partie déterminés par l'accès à des marchés convenables et les moyens de vente, de même que par les frais de transport et les modes de distribution.

J'ajouterai que le système de distribution des produits naturels de l'agriculture employé aujourd'hui est loin d'être satisfaisant; qu'il est désavantageux pour le producteur; qu'il augmente de beaucoup le prix de la vie du consommateur, et qu'il ne profite, le plus souvent, qu'à ceux qui n'ont rien fait, ou presque rien, dans l'intérêt de la production. Je désirerais que tout ce système fit l'objet d'une enquête afin que le producteur et le consommateur soient plus unis. Il faudrait un mode de coopération pour le bien mutuel de toutes les parties intéressées. Je vois avec plaisir, dans le discours du trône, que le Gouvernement a tenu compte de toutes ces choses, qu'il cherche déjà à obtenir des conditions plus favorables pour la vente des produits de la ferme, et qu'il cherche à obtenir des chemins de fer une réduction des tarifs de transport des produits agricoles.

J'espère bien que la tentative en question sera soumise à la Chambre sous la forme de projet de loi, et je crois que cela ralliera en grande partie les suffrages de tous les groupes de la Chambre.

Il y a encore autre chose que je désirerais mentionner. En réalité, c'est surtout parce que je voulais en entretenir la Chambre que je me suis levé pour parler à cette heure tardive. En ce qui concerne la baisse des prix des produits agricoles dans le temps présent, je désire faire remarquer que cela a un effet désastreux sur les soldats établis sur les terres. Bon nombre de nos soldats rapatriés, qui ont risqué leur vie, enduré tant de misères pour ce pays auquel nous appartenons, et pour le salut de l'humanité en général, se voient exposés à perdre tout ce qu'ils possédaient et, en